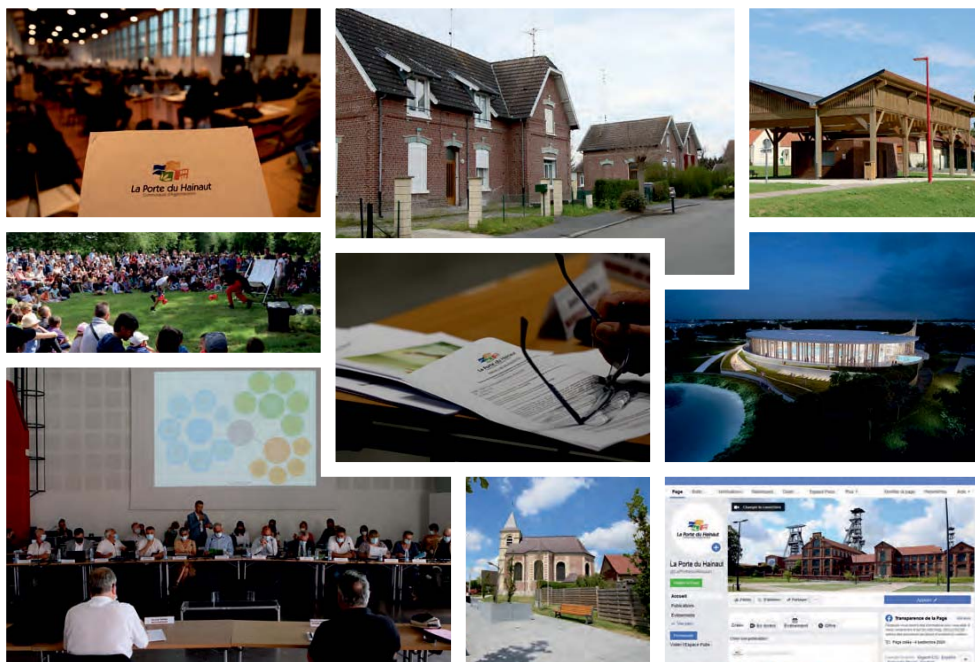




La Porte du Hainaut  
Communauté d'Agglomération

# PACTE

## DE GOUVERNANCE DE LA PORTE DU HAINAUT

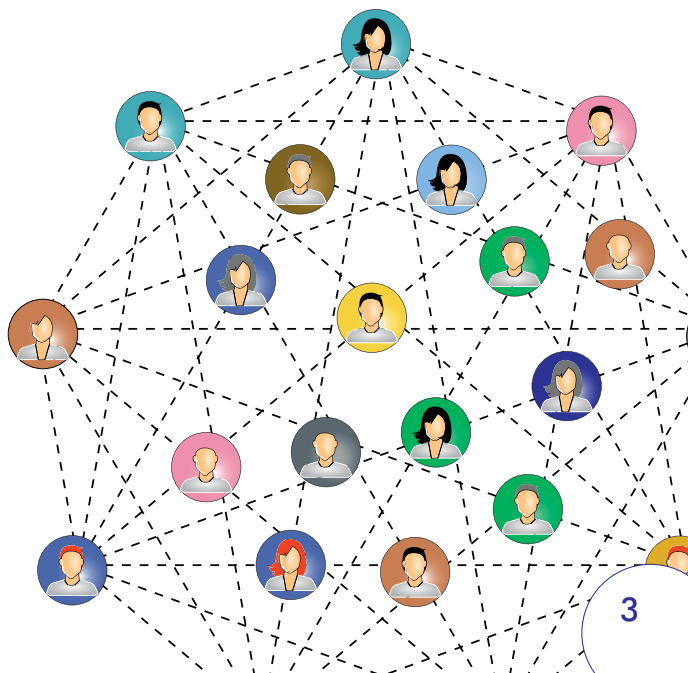


Processus d'élaboration du pacte de Gouvernance :  
Groupe de travail présidé par Michel Blaise, maire de Bellaing ;  
Comité d'analyse composé de quelques maires et de techniciens municipaux et communautaires ;  
Avis favorable de l'Exécutif communautaire en date du 12 mai 2021 ;  
Avis favorable du séminaire du Bureau communautaire en date du 14 juin 2021.



## Sommaire

- 1 Préambule du pacte de Gouvernance : rappels et réflexions sur les objectifs et valeurs...p.4-5
- 2 Présentation de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) : son territoire et ses compétences.....p.6-7
- 3 La CAPH et son fonctionnement : vers plus d'agilité avec le pacte de Gouvernance.....p.8
- 4 Placer la commune et le citoyen au centre de l'intercommunalité autour d'un double enjeu : l'appropriation de la Communauté d'agglomération et l'accompagnement renforcé des élus municipaux.....p.9 à 13
- 5 Le rôle des Conseillers communautaires délégués au sein des institutions partenaires.....p.14
- 6 La mise en œuvre du pacte de Gouvernance.....p.15



## Préambule du pacte de Gouvernance

Rappels et réflexions sur les objectifs et valeurs

### QU'EST-CE QU'UN PACTE DE GOUVERNANCE ET POURQUOI EN ADOPTER UN ?

La définition du pacte de Gouvernance retenue dans la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut du lundi 18 janvier 2021

### LES ORIGINES DU PACTE DE GOUVERNANCE ET LES VOLONTÉS DU LÉGISLATEUR

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi "Engagement et proximité") propose aux élus locaux d'adopter un pacte de Gouvernance définissant les relations entre les communes et leur intercommunalité.

### UN OUTIL VECTEUR DE DÉMOCRATIE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ

L'enjeu d'un tel pacte est l'appropriation et le partage du projet politique de la collectivité en **précisant l'articulation des différentes instances communautaires et les modalités d'association des communes au fonctionnement de celles-ci.**

"Le pacte de gouvernance est le document qui définit **les relations entre les communes membres et l'EPCI**, dans le but, notamment, **d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal**. Si le projet politique communautaire formalise ce que l'on veut faire à plusieurs communes sur le territoire, le pacte de gouvernance s'attache à la façon de le mettre en œuvre ensemble, idéalement avec l'appui d'un pacte financier et fiscal. Il s'agit de s'accorder localement sur la façon dont se construit la décision".

L'adoption d'un pacte de Gouvernance peut impulser de nouvelles pratiques démocratiques dans l'institution communautaire. **Les affaires communautaires concerneront davantage les élus municipaux non-communautaires ; le rôle et la place des communes pourront être réaffirmés** répondant au critère démocratique de proximité entre administrés et administration. C'est essentiellement sur ces deux principes que se basera le présent pacte de Gouvernance.





*Les valeurs  
portées  
par  
La Porte du Hainaut*

*“Donner aux communes leur juste place, dans l’intérêt des habitants, au sein d’un ensemble commun.”*

Pour améliorer l’action intercommunale, la CAPH peut s’engager dans un corpus de valeurs et d’actions nouvelles :

- > Renforcement de l’appropriation de l’action communautaire (principe général).
- > Renforcer le lien commune et agglomération, pour de meilleurs partages, et pour décloisonner les administrations.
- > Davantage de participation tant pour les élus municipaux non-communautaires que pour les habitants (accentuer l’esprit participatif et repenser le rôle du Conseil de Développement).

- > Développer la communication institutionnelle pour une meilleure compréhension de l’action communautaire.
- > Respecter les spécificités des territoires et veiller à l’équilibre entre territoires.

Ce pacte vise à être innovant dans la relation aux élus et aux citoyens. Cette volonté d’innovation répond aux ambitions d’information, de concertation, de co-construction, en fonction des sujets partagés entre :

- L’institution communautaire et les communes du territoire,
- Les territoires urbains et ruraux,
- Les élus de la CAPH et les élus municipaux non communautaires,
- Les techniciens de la CAPH et les techniciens des communes.

*Les objectifs  
du pacte  
de gouvernance*

Le pacte de Gouvernance de la CAPH répond à plusieurs défis :

Dans un premier temps, démocratiser l’intercommunalité, la rendre audible, visible et accessible. Puis, dans un second temps, valoriser le rôle de la commune et de ses instances.

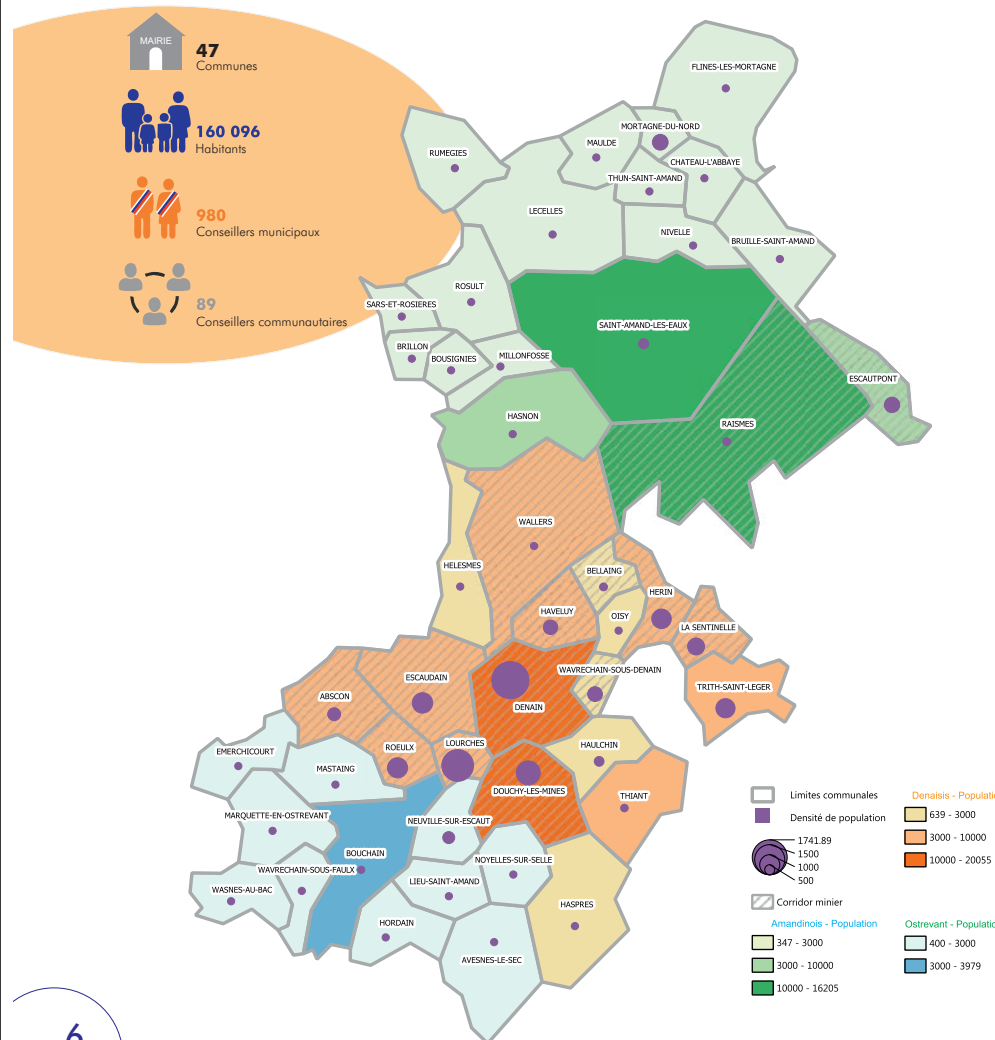
Le fil rouge de ce pacte peut se tisser autour des idées d’appropriation, d’**acculturation**, de **mutualisation** et de **bonne communication**.

Le pacte de Gouvernance permet de vivifier le sentiment d’appartenance communautaire, et d’inscrire le dynamisme et l’innovation dans l’ADN de la Collectivité. Il permet également de s’attacher à donner du sens à l’action publique pour une gouvernance partagée et innovante. “Dire ce qu’on fait, faire ce qu’on dit”, en puisant notre réflexion et en donnant du sens à l’action dans l’échange et la co-construction avec la population de La Porte du Hainaut.



Présentation de La Porte du Hainaut

Son territoire





## Ses compétences



\* Hors promotion touristique et zones d'activité touristique incluses dans la compétence développement économique

## La Porte du Hainaut et son fonctionnement

Vers plus d'agilité avec le pacte de Gouvernance



(1) Les "séminaires du Bureau", un espace de débat ouvert, substitué à la Conférence des maires.

(2) Les "conférences de l'intercommunalité" : rencontres avec l'Exécutif et avec une partie des maires permettant une analyse plus fine et pertinente par territoire ou thématique, avec des échanges plus ciblés par secteurs



## Placer la commune et le citoyen au centre de l'intercommunalité

Autour d'un double enjeu : l'appropriation de la CAPH et l'accompagnement renforcé des élus

Nous constatons une forte demande des élus tant municipaux que communautaires concernant :

- > Une amélioration de la communication sur les politiques communautaires ;
- > Un effort de pédagogie sur le socle des compétences communautaires ;
- > Un renforcement des échanges fluidifiés et plus efficaces entre les communes et l'EPCI.

*Consolider  
l'association  
des communes  
et des élus municipaux  
non communautaires*

Volonté de renforcer le rôle des communes et des élus municipaux pour :

- > Favoriser l'appropriation des sujets communautaires ;
- > S'enrichir de l'expertise du terrain ;
- > Valoriser les communes, enjeu de développement équilibré du territoire.

### ACCENTUER L'ASSOCIATION DES ÉLUS NON COMMUNAUTAIRES

En commissions thématiques de la CAPH dont les modalités sont fixées par le règlement intérieur : les élus non communautaires en commission ont un rôle d'auditeur (avis).

### FAVORISER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS DE LA CAPH PAR LES MAIRES EN DIRECTION DE LEUR CONSEIL MUNICIPAL

La Communauté d'agglomération encourage les maires à inscrire à minima chaque année à l'ordre du jour d'un Conseil municipal informel, la présentation de son rapport d'activité, en présence d'un binôme vice-président et technicien CAPH.

Réciproquement, des retours d'informations sur ces débats s'organiseront vers le Conseil communautaire.

L'objectif de ces Conseils municipaux informels vise à faire circuler l'information communautaire au sein des communes et à susciter les échanges sur des thématiques d'intérêt général pour le territoire communautaire ou pour un secteur.

### AFFIRMER LE RÔLE DE LA COMMUNE

En développant la concertation des Conseils municipaux, et le cas échéant la consultation citoyenne, sur des sujets relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CAPH, impactant l'environnement et la qualité de vie des habitants. Si des projets impactent plusieurs communes, ils donneront l'occasion de solliciter une "conférence de l'intercommunalité" avec les maires (voir p.8).



*Faire émerger et soutenir  
l'esprit  
communautaire  
chez les habitants*

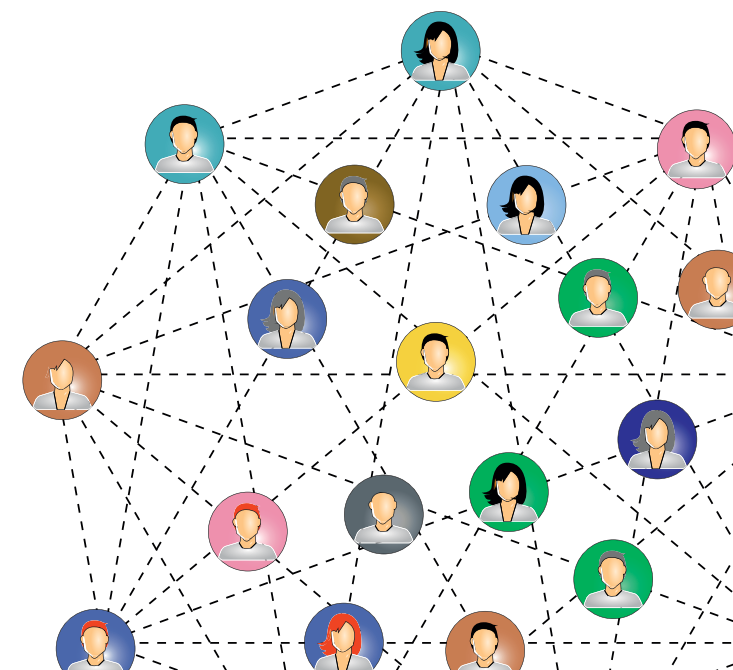
Penser la place du citoyen dans l'agglomération de façon à concrétiser "l'esprit communautaire", améliorer la compréhension de l'action intercommunale et viser à court terme une "démocratie active" :

### POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE ANTICIPATION DES ATTENTES DES HABITANTS

Développement d'une future application mobile (à venir en septembre 2022). Cette application mobile aidera à une meilleure information et expression en collaboration avec les communes et les citoyens, notamment à l'occasion de l'élaboration du Projet de territoire.

### PROPOSER AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ENGAGER DES RÉFLEXIONS SUR DES ENJEUX TERRITORIAUX

Puis associer le Conseil de développement au Projet de territoire. Objectifs : **renforcer les interactions** avec le Conseil de Développement et accentuer l'information vis-à-vis des techniciens et élus de la Communauté d'agglomération.





Favoriser les interactions entre administrations municipales et intercommunales pour :

- > Plus de fluidité dans l'échange d'informations ;
- > Une mutualisation des moyens plus efficace ;
- > Travailler ensemble sur un projet commun.

*Renforcer  
les liens techniques  
entre  
la commune  
et l'agglomération*

**INTERACTION FAVORISÉE ENTRE ADMINISTRATIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES**

Intensifier les réunions entre DGS des communes et DGS/DGA de la CAPH, dans les configurations les plus appropriées selon les thématiques.

**DÉVELOPPER UN OUTIL COLLABORATIF NUMÉRIQUE (INTRANET)**

Entre les élus, les DGS et l'agglomération. Permet de conforter et renforcer l'esprit communautaire.

**DÉVELOPPER LA MUTUALISATION (GROUPEMENT DES COMMANDES)**

Avec plus de pertinence afin d'associer des acteurs économiques du territoire.

**MODERNISATION DES MOYENS D'ÉCHANGE**

Avec les différents outils numériques (dont l'intranet). S'appuyer sur l'utilisation des nombreux outils de visioconférence.

**APPROFONDIR LES INTERACTIONS ENTRE LA CAPH ET LES COMMUNES**

Sur la gestion des équipements communautaires (exemple : les médiathèques).



© Agglomération de la Porte du Hainaut



*Les apports pour une  
communication  
efficace et pertinente  
grâce à des outils  
performants*

La compréhension et l'acceptation des politiques communautaires s'acquiert chez les habitants grâce à une communication adaptée basée sur la pédagogie. La Porte du Hainaut souhaite devenir un territoire connecté à ses habitants et à l'ensemble de ses élus en développant les outils de communication existants (Horizons, site web et Entre-nous), et en créant de nouveaux (réseaux sociaux, application mobile, intranet CAPH / communes).



© Agglomération de la Porte du Hainaut

**FAIRE CONNAÎTRE LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En développant et intensifiant la communication à travers les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, YouTube ou encore LinkedIn. La Porte du Hainaut doit devenir une Communauté d'agglomération connectée comme le sont ses voisins.

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE**

Basée sur l'idée des applications "Ma mairie en poche".

**LA COMMUNICATION DOIT AUSSI ORIENTER LES ÉLUS MUNICIPAUX**

La CAPH doit devenir plus audible pour les élus non communautaires. De même, le maire doit être amené à transmettre davantage d'informations durant les Conseils municipaux (voir p.9).

**LA COMMUNICATION INTERNE POUR FÉDÉRER LES ÉQUIPES**

Autour du projet communautaire : décloisonner les services, favoriser le travail en transversalité, permettre à l'ensemble des agents de travailler à un objectif commun.



**PROPOSER AUX COMMUNES  
DES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION**

Concernant les politiques communautaires et exploitables pour leur communication municipale. La publication est **optionnelle** pour les communes.

**FOURNIR A CHAQUE ELU MUNICIPAL**

Un procès-verbal vulgarisé et décrypté après chaque Conseil communautaire. **L'objectif étant de vulgariser les délibérations et de mettre en évidence les principales décisions**, en délaissant l'aspect technique, afin que chaque élu et chaque citoyen puisse s'approprier les décisions de l'assemblée délibérante. Ces documents de communication ne sont pas destinés en l'état au public, mais ils donnent des éléments de réponses utiles à l'élus.

Ces outils permettront de :

- > Valoriser le rôle de l'élus municipal ;
- > Le promouvoir en relais d'information entre la Communauté d'agglomération et les citoyens ;
- > Vivifier l'esprit communautaire.



## Le rôle des Conseillers communautaires au sein des institutions partenaires

Favoriser l'élaboration et le portage de la stratégie communautaire, en développant les échanges, et en anticipant la préparation des décisions pour une position commune des délégués en comité syndical.

**CONSOLIDER LA COOPÉRATION AVEC  
LES PARTENAIRES DE LA PORTE DU  
HAINAUT**

Dans l'élaboration et l'application des politiques publiques et dans la prise en compte des remontées de terrain identifiées par ces acteurs opérationnels d'importance. Travail d'anticipation à renforcer via les programmations pluriannuelles des investissements et des échanges sur les orientations budgétaires et opérationnelles (échanges préalables entre exécutifs).

Création d'un annuaire des contacts partenaires pour identifier les interlocuteurs appropriés et faciliter les échanges.

**CONFORTER LE RÔLE DE CHEF DE FILE À  
UN ÉLU IDENTIFIÉ REPRÉSENTANT LA  
COLLECTIVITÉ DANS LES SYNDICATS**

Sur le modèle de ce qui s'est fait pour le SIMOUV et SIAVED.

Positionner un élu chef de file, interface entre le syndicat, la CAPH et ses représentants, afin de travailler les dossiers en anticipation des réunions. Objectifs : travail en transversalité et meilleure communication.

Améliorer, via le relai du chef de file, le retour d'informations pour les techniciens de l'agglomération : transmission des dossiers de réunions envoyés aux élus et retours sur les décisions prises en séances.

Quelques institutions partenaires





## La mise en œuvre du pacte de Gouvernance

Une mise en œuvre portée par le président Aymeric ROBIN et deux vice-présidents, Michel QUIÉVY et Jean-Noël BROQUET.

### L'EFFICACITÉ DU PACTE SERA ÉTUDIÉE À MI-MANDAT

À l'initiative du Bureau ou de l'Exécutif : possibilité d'anticiper l'évaluation selon les besoins ou d'en réaliser plusieurs durant le mandat.

### DÉTERMINER DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

Ces indicateurs devront permettre de mettre en lumière ce qui a été fait, ce qu'il reste à

faire, et les mesures à accentuer ou à supprimer.

### LE PACTE POURRA ÊTRE AJUSTÉ

En tant que de besoin dans les mêmes dispositions que son adoption (avis des communes avant vote en Conseil communautaire).

